

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre février à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 18/02/2021

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20210224-2021_09-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur GRELAUD	Ex	Monsieur FAVRE	Ex	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	V	Madame EYHERAMONNO		Monsieur VAUTHIER	V	Monsieur GOMBEAU	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	V	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	V	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	V	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	V	Monsieur VALEIX		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	V	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	V	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	V	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX	V	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD	V	Monsieur JOUBERT	Ex	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	V	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	V	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	V	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	V	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	V	Madame LEMOINE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	V	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	V	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT		Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	V	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	V	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	V	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	V
Monsieur GUINAUDIE	V	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	Ex	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	V	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	V	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	V	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	Ex	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	V	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	Ex	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	V	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	V	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	Ex	Monsieur MIEYEVILLE	V	Monsieur BERNARD	V	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	V	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH		Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	V	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
 Reçu en préfecture le 25/02/2021
 Affiché le 
 ID : 033-253306617-20210224-2021_09-DE

P = Présentiel V = Visioconférence

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Pierre JOLY, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais donne procuration à Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais
 Monsieur Philippe BLAIN, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde donne procuration à Madame Jodie DIETERICH, Déléguée titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde
 Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président et Délégué de la CALI, dans l'obligation de s'absenter avant la fin de la réunion, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais afin de le représenter pour la suite

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
 Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 24 février 2021, 33 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION N° 2021 - 09

Objet : Pacte de confiance et de gouvernance

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2020 – 24 du 30 juillet 2020 portant installation du nouveau Conseil Syndical du SMICVAL,
Vu la délibération n° 2020 – 25 du 30 juillet 2020 portant élection du Président du SMICVAL,
Vu les délibérations n° 2020 – 27 à 2020 – 37 du 30 juillet 2020 portant élection du 1^{er} au 11^{ème} Vice-Président du SMICVAL.

Considérant que lors de la mise en place de la nouvelle assemblée, le Président du Smicval a souhaité qu'un pacte de confiance et de gouvernance soit élaboré en début de mandat avec pour objectifs de :

- Se donner les moyens d'agir, ensemble, efficacement, dans un contexte de plus en plus complexe
- Créer les conditions de participation de l'ensemble des délégué.e.s aux décisions du Smicval
- Permettre la mise en œuvre du projet commun IMPACT, pour un territoire Zéro Waste
- Apprendre à travailler ensemble, se faire confiance
- Porter les enjeux du syndicat, le projet de territoire auprès des intercommunalités, des maires, des élu.e.s locaux, des partenaires, des habitant.e.s, des entreprises etc.

Considérant que le pacte de confiance et de gouvernance a suivi un processus de réflexion méthodologique et inclusif dans un souci de transparence et d'implication de l'ensemble des délégué.e.s, de l'administration, pour arriver à un document partagé, bénéficiant de la force du collectif.

Considérant que ce pacte s'est construit en deux étapes :

- plusieurs séquences d'acculturation ont été mises en place pour appréhender l'organisation du syndicat, les enjeux en matière de gestion des déchets et le projet commun défini lors de la précédente mandature.
- des ateliers de travail ont été animés pour définir les principes de gouvernance et le rôle des différentes instances.

Considérant que ces différentes étapes ont alors permis aux délégué.e.s de définir le pacte de confiance autour d'une raison d'être partagée, d'un rôle de délégué.e bien identifié, du projet commun Impact, de principes de gouvernance et d'un dialogue interne et externe clairs.

Considérant que ce document cadre, joint à la présente délibération, marque une étape clé de la constitution d'une nouvelle équipe politique pour aborder sereinement et avec efficacité ce mandat « du faire ».

Ainsi, il est demandé aux Membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver ce pacte de confiance et de gouvernance, tel qu'il a été présenté à l'Assemblée.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (33 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 2 procurations, décide :

Article 1 :

D'approuver ce pacte de confiance et de gouvernance, tel qu'il a été présenté à l'Assemblée.

Article 2 :

Le Président et le Directeur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 24 février 2021

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

The logo consists of the word "SLOW" in a stylized, italicized, blue font with a white outline.

ID : 033-253306617-20210224-2021_09-DE

Pacte de confiance & de gouvernance

Smicval 2020-2026





Sommaire

Méthodologie	01
Raison d'être et le projet commun, <i>Impact</i>	02
Principes de gouvernance	05
Dialogue interne	07
Dialogue de proximité	09



www.smicval.fr

Edito



J'ai souhaité, dès ma prise de fonction, engager la réalisation d'un pacte de gouvernance pour notre syndicat. Mais au delà, de l'acte administratif, **je voulais partager et construire avec l'ensemble des délégué.e.s les conditions de la confiance**, car sans cela, nous ne pourrions aborder sereinement et avec efficacité ce mandat.

Une équipe ne se décrète pas. **Elle se construit au fur et à mesure, autour d'une raison d'être commune**, d'un projet politique, et d'un dialogue interne et avec le territoire clair.

Plusieurs séquences d'acculturation nous ont permis d'appréhender les enjeux du modèle des déchets, aujourd'hui, à bout de souffle, de s'approprier notre projet commun Impact.

Nous sommes dans le mandat "du faire", qui porte un changement de logique profond : s'attaquer aux causes, et non plus aux conséquences en matière de déchets. Cela implique un autre mode d'action du syndicat, dans lequel notre rôle de délégué.e sera fondamental pour impliquer les habitant.e.s et créer du lien avec les élu.e.s locaux. Ambassadeur.drice, facilitateur.trice, contributeur.trice, décideur.euse sont autant de termes pour qualifier notre futur rôle au sein du Smicval et sur le territoire.

Les périodes de crise sont les plus fécondes pour imaginer de nouvelles dynamiques et libérer la créativité des territoires. Nous avons besoin des habitant.e.s, des élu.e.s locaux, des associations, des entreprises pour porter notre projet commun, connecter les initiatives, accompagner au mieux les transitions, donner du sens et de la cohérence à notre action. **Alors, ne perdons pas de temps et, ensemble, agissons !**

Sylvain Guinaudie
Président du Smicval



Ce pacte de confiance et de gouvernance marque une étape clé de la constitution d'une nouvelle équipe politique, mais aussi des relations avec l'administration. Administration, qui, depuis plusieurs années, s'est interrogée sur ses pratiques et postures managériales à bout de souffle. Le chemin de pensée "je suis manager, je commande, je décide et je contrôle" a fait son temps, nécessitant un véritable rebond vers plus de confiance, d'autonomie et de responsabilité.

Cette transformation managériale est en cours au Smicval. Des actes concrets comme des nouveaux modes de travail (Nwow), la définition d'une raison d'être, la réaffirmation du contrat social ou encore la mise en place de "Vis vie" ont renforcé notre confiance collective. Ces actions nous ont rappelé **l'importance de favoriser le lien social, la consultation des agents, la bienveillance des managers, de libérer l'initiative et le potentiel de chacun.e.**

Car ce réel pouvoir d'agir donné à chacun.e doit permettre une plus grande agilité de l'organisation, une cohésion d'équipe, et in fine une capacité collective plus forte à mettre en œuvre le projet politique. **C'est bien le rôle de l'administration, accompagner l'équipe politique dans la réalisation du projet de territoire**, aider à la décision, sécuriser les projets et innover pour répondre aux défis qui sont les nôtres. Cette mission, c'est en responsabilité que nous souhaitons l'assumer.

Alors, ensemble, **engageons-nous dans cette nouvelle voie, celle du Zéro Waste, de la sobriété, de l'autonomie, de l'humilité, de la solidarité et du bon sens.**

Nicolas Senechau
Directeur général des services

01 Méthodologie

Le Pacte de confiance et de gouvernance a suivi un processus de réflexion méthodologique et inclusif dans un souci de transparence et d'implication de l'ensemble des délégué.e.s, pour parvenir à un document partagé.

En parallèle, l'administration s'est préparée pour engager et conduire le changement en adéquation avec le projet politique.



Ainsi, ce pacte s'est construit en deux étapes :



Tout d'abord, plusieurs séquences d'acculturation pour appréhender l'organisation du syndicat, les enjeux en matière de gestion des déchets et le projet commun défini lors de la précédente mandature.



Puis, des ateliers de travail pour définir les principes de gouvernance et le rôle des différentes instances.

Depuis le lancement du Pacte de confiance et de gouvernance ont été organisés :

- Six Assemblées générales intégrant des phases d'acculturation
- Un atelier sur la raison d'être
- Un atelier sur le rôle du Bureau
- Un atelier sur le rôle de délégué.e
- Deux séminaires des Vice-président.e.s pour définir le contour des délégations et le rôle de chacun
- Un séminaire des cadres pour appréhender le projet politique et définir une organisation adaptée



Raison d'être et Projet commun, IMPACT

02

« Ensemble, engageons des transitions locales sur le territoire du Smicval par la démarche Zero Waste! »

La raison d'être

Les crises multiples que nous vivons, économiques, sociales, environnementales, sociétales et sanitaires nous interrogent sur l'impact global de l'Homme sur l'ensemble des Ressources. Nos océans sont pollués, les terres agricoles sont grignotées par l'artificialisation des sols, la biodiversité se raréfie, la planète se réchauffe, les inégalités sociales se creusent.

Ces enjeux macro paraissent hors de notre pouvoir d'agir. Pourtant, sur le territoire du Smicval, c'est 632 kg de déchets par an et par habitant.e et ce chiffre ne cesse d'augmenter. En 2019, la France a réglé 1 milliards d'euros d'amende pour ne pas être à la hauteur des normes réglementaires en matière de gestion des déchets. Un milliard d'euros d'argent public, qui n'ira ni dans le développement de nos écoles, de la santé, dans des actions de solidarité, ou encore dans des services publics nécessaires à nos territoires.

Ce n'est pas cette perspective que nous voulons. De nouvelles pratiques de production sont nécessaires, une consommation locale est

essentielle, comme un partage équilibré des richesses entre les territoires ruraux/urbains, entre les populations, notamment avec les plus fragiles et exposées aux risques. **Demain, nous souhaitons des femmes et des hommes en bonne santé, heureux, fiers de leur territoire, avec un meilleur accès aux services publics essentiels, dans des modes de vie et de consommation plus sobres et soucieux de l'environnement.**

Comment ? En portant une démarche Zero waste, Zero déchet et Zero gaspillage pour le territoire.

Notre objectif commun : accompagner les transitions locales, mettre en valeur les atouts de nos communes, porter des projets locaux qui visent plus de lien social, plus de services de proximité pour la population, de citoyenneté, de solidarité, de résilience collective.

Portons un discours de transformation juste et cohérent, encourageons les initiatives, connectons les acteurs, redonnons le pouvoir d'agir aux habitant.e.s, favorisons l'émancipation.

« Les solutions ne sont pas ailleurs, nous sommes les solutions. »

Le projet commun : IMPACT, pour un territoire Zero Waste

Des enjeux forts en matière de gestion des déchets

Aujourd'hui, le modèle de gestion des déchets est à bout de souffle et ne parvient pas à répondre à l'ambition impulsée par l'Europe : la réduction des déchets à la source. Pour ce faire, la France a défini, en partenariat avec l'Europe, un nouveau cadre juridique qui définit des leviers clairs pour amener les collectivités à agir dans ce sens :

-50%
de déchets enfouis
d'ici **2025**

100%
de biodéchets triés
à la source d'ici fin
2023

+65%
de recyclage à
2025
aujourd'hui, seulement
50% des habitants
du Smicval trient

L'obligation
d'un financement incitatif du
service et une augmentation
progressive et connue de la
taxe générale sur les activités
polluantes (TGAP)

Pour le Smicval, d'ici 2025, la TGAP augmentera de près de 5 millions d'euros, soit une hausse de 25% de la fiscalité, si aucune action structurante n'est menée. À cela s'ajoute l'enjeu de l'augmentation du coût du traitement des déchets. En Gironde, comme dans d'autres territoires, les grands acteurs du déchet sont en position de quasi monopole. Pour le SMICVAL, **VEOLIA a rompu le lien historique de partenariat avec le territoire au profit de la Métropole bordelaise.** Sans concurrence, le monde rural va financer les équipements urbains.

Une solution

IMPACT, le projet commun pour un territoire Zero Waste.

À la fin du mandat précédent, nous avons anticipé ce contexte en prenant le temps de la réflexion pour définir un projet de territoire à 2030.



Un cap

- Réduire la quantité de déchets à la source et participer à la résilience du territoire au travers du Zero waste.

Une méthode

- Agir sur le changement de comportement individuel et collectif. Cette stratégie de mobilisation du territoire s'appuie largement sur l'éducation populaire et l'implication des acteurs : les élu.e.s locaux, les habitant.e.s engagé.e.s, les relais associatifs, les entreprises etc

Trois leviers

- Rendre positif le sujet des déchets.
- Replacer le citoyen au cœur du dispositif.
- Élaborer des partenariats, au regard des responsabilités de chacun, avec les intercommunalités et les communes.

Des forces issues de l'histoire pour

accompagner cette transition

- **Un acteur de développement du territoire** : des choix et des orientations qui visent un développement équilibré du territoire.
- **Un service public de qualité** sans laisser de dette environnementale au territoire : un site maîtrisé, une politique de recyclage multifilières pour ne laisser aucune dette écologique au territoire
- **Une gestion financière saine**
- **Un employeur engagé** avec la définition d'un contrat social partagé, tourné vers les femmes et les hommes qui contribuent au quotidien sur le territoire
- **Une organisation pilotée** triplement certifiée qualité, environnement, santé, services.



impact
notre planète,
notre avenir,
notre responsabilité

IMPACT

Ce projet est clair quant à l'objectif qu'il ambitionne pour le territoire, la réduction des déchets à la source par la démarche Zero Waste. Cette démarche dépasse largement le monde des déchets en intégrant les enjeux relatifs à la santé, aux modes de consommation, de production, au bien être, au lien social, à la lutte contre le gaspillage, contre le réchauffement climatique, à l'accès aux services publics etc.

Ainsi, s'ouvre le mandat de l'action et de la mise en œuvre du projet commun Impact.

03

Principes

La gouvernance est un concept large et multiforme qu'il est difficile de définir de façon figée, tant son usage à "toutes les sauces" regroupe différents contextes. Dans le cadre de ce pacte de confiance et de gouvernance, il sera défini comme **l'ensemble de règles et de processus collectifs par lequel les acteurs concernés (délégué.e.s, élu.e.s locaux, administration, habitant.e.s etc.) participent à la décision et à la mise en oeuvre de notre projet commun, IMPACT.**

Une "bonne gouvernance" doit reposer sur des principes clairs et partagés. C'est d'ailleurs l'une des ambitions de ce pacte : poser les bases d'un nouveau mode de gouvernance fondé sur des valeurs communes et des objectifs partagés. Différentes séquences de travail ont permis de dégager des principes clés de gouvernance.



Confiance et Solidarité

Sans confiance, aucune organisation, aucun collectif ne peut fonctionner. La confiance s'est positionnée comme un principe fondateur de ce pacte. Les délégué.e.s ont défini ce terme dans le sens de travailler ensemble dans un but commun, de participer à un projet collectif dans lequel chacun.e a un rôle et une place.

Ce principe s'est rapidement lié à celui de solidarité pour les délégué.e.s, notamment dans le portage collectif de décisions importantes auprès du territoire (*élu.e.s, habitant.e.s, associations, entreprises etc.*).



Responsabilité

La notion de responsabilité a été posée comme fondamentale dans le mandat à venir au regard des enjeux en matière de gestion des déchets et des futures transitions à conduire.

Des décisions structurelles seront prises tout au long du mandat, impliquant une responsabilité collective au sein des différentes instances et dans le portage du projet sur le territoire.

Les délégué.e.s et l'administration ont fortement insisté sur ce dernier point au regard de la stratégie d'innovation démocratique et le renforcement de la participation citoyenne, qui sont un levier décisif de la réussite du projet **IMPACT** (*modernisation du rôle de l'élu.e : animateur.trice du processus de décision*).



Proximité

La collecte et le traitement des déchets est une compétence du quotidien, qui dans le cadre du projet **IMPACT**, s'appuie sur un lien renforcé avec les communes, les habitant.e.s.

Ainsi, une attention particulière a été portée par les délégué.e.s pour **enrichir le dialogue avec les acteurs et décliner le projet politique au plus près des territoires** (*prise en compte de leurs priorités, de leurs spécificités territoriales, économiques, sociales et y intégrer du Zero Waste*).



Participation et transparence

Les notions de participation et de transparence ont été mentionnées à la fois dans le dialogue interne, mais aussi dans le dialogue avec les acteurs du territoire

Dès lors, se dégage la volonté d'avoir du débat au sein des différentes instances et de créer les conditions de réussite de celui-ci.

En effet, la mise en opérationnalité d'**IMPACT**, dans un contexte incertain et de plus en plus complexe, oblige à dessiner son chemin au fur et à mesure (*actions à court et moyen terme*).

L'intégration de ces principes est également attendue dans la stratégie de partage et de mobilisation du territoire, dans laquelle il sera important d'être clair sur **les attendus** (*information, écoute, concertation, construction, décision*), **sur les enjeux du syndicat et son contexte d'action, les clés d'arbitrage, la vision portée et les finalités recherchées** (*cohérence et stabilité du discours politique*).



Efficacité

Les délégué.e.s ont ciblé l'importance de l'efficacité pour un bon fonctionnement de la gouvernance, précisément :

- Chaque instance a une plus value dans le débat, dans la prise de décision et leur mise en oeuvre.

Ne pas créer de millefeuille dans le dialogue interne

- La confiance entre les délégué.e.s et l'administration permettant l'avancement des projets

Eviter les redondances

04

Dialogue interne



Les instances

Réglementaire, stratégique et opérationnelle

L'un des objectifs de ce pacte est de clarifier les instances de gouvernance et leur rôle. Il s'agit ainsi de faciliter le dialogue entre tous les acteurs.

En effet, ce dialogue doit permettre d'asseoir des réflexions politiques transversales et prospectives, impliquant des élu.e.s qui s'emparent pleinement de leur mandat de délégué.e.s du Smicval.

Au sein de l'organisation, **le processus de décision est continu et ne peut être figé qu'à un seul espace**, bien que l'Assemblée générale et le Bureau soient les instances réglementaires qui approuvent les orientations, les projets, via des décisions ou des délibérations.

C'est pourquoi, en amont, **plusieurs séquences de travail, parfois informelles, ou d'instances interviennent pour analyser les opportunités, proposer, étudier, mettre en œuvre etc.**

Ainsi, **il s'agit de donner des repères sur un mode de gouvernance agile sans en arrêter un cadre fixe**. Ce pacte a vocation à être évalué par les délégué.e.s pour s'adapter aux usages et aux besoins tout au long du mandat.

La Commission Zero Waste

IMPACT repose sur une stratégie de mobilisation du territoire qui s'appuie sur différents leviers d'action, dont le changement de comportement individuel et collectif.

Dès lors, **l'enjeu d'implication, de participation des citoyen.e.s s'est avéré fondamental pour conduire les transitions à venir sur le territoire.**

Au cours du processus d'acculturation de 6 mois, plusieurs experts ont sensibilisé l'Assemblée sur l'importance d'accroître le pouvoir d'agir des citoyen.e.s dans l'action publique. La Commission Zero Waste vise cet objectif.

Rôle

Les collectivités ont l'obligation de mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Pour aller plus loin et plus vite, la Commission Zero Waste a été créée pour définir ce programme. Elle a également pour objectif **de favoriser une pleine implication et participation de la société civile.**

Composition

Cette Commission sera composée d'une diversité d'acteurs, notamment des représentants de la société civile du territoire (citoyen.e.s, associations, entreprises).

Les délégué.e.s du Smicval ont insisté sur **l'importance d'impliquer des acteurs éloignés de la démarche Zero Waste**. Cette instance doit veiller à une représentation équilibrée de l'ensemble des parties prenantes (vigilance sur une surreprésentation d'élue.s et de convaincue.s). Une composition limitée semble pertinente pour assurer l'efficacité de cette instance, favoriser l'échange, le débat, la co-construction entre ses membres.

Un travail plus complet sur la composition de cet organe doit être mené, **qui sera complété par la mise en place d'un panel citoyen.**

Le Bureau

Le Bureau est à la fois un organe décisionnel sur délégation de l'Assemblée générale et stratégique dans la mise en œuvre du projet **IMPACT**.

Rôle

Le Bureau est un **espace de discussion stratégique et de coordination des différentes politiques du Smicval**. Il permet également d'échanger sur les éléments clés des futures Assemblées générales et d'en renforcer la présentation et le portage politique.

Sans passer par une présentation complète du dossier de l'Assemblée générale, l'envoi en amont, permettra aux membres du Bureau de poser toutes leurs questions.

Composition

Le Bureau est composé du **Président du Smicval**, de **11 Vice-président.e.s** en charge d'une délégation et de **6 délégué.e.s associé.e.s** et désigné.e.s par l'Assemblée générale.

Le Comité des Vice-président.e.s

Rôle

Le Comité des Vice-président.e.s est une **instance de discussions et de régulations politiques, sous le pilotage du Président**. Il anime, priorise et coordonne les délégations et missions des Vice-président.e.s.

Composition

Le Comité stratégique est composé du Président et des 11 Vice-président.e.s du Smicval.

L'Assemblée Générale

L'Assemblée générale est l'instance délibérative du Smicval.

Rôle

L'Assemblée générale **débat et délibère sur les grandes orientations politiques et territoriales du Smicval**. Toute délibération proposée à l'Assemblée générale peut faire l'objet d'un débat.

Composition

L'Assemblée générale compte **38 délégué.e.s**, et autant de remplaçant.e.s, désigné.e.s par les **9 intercommunalités**, qui ont confié leur compétence collecte et traitement des déchets au Smicval. Le nombre de délégué.e.s par intercommunalité varie de 2 à 12, selon le nombre d'habitant.e.s.

Les groupes de travail et Chantiers Zero Waste

Les groupes de travail et les chantiers Zero Waste sont les instances permettant la réflexion et le suivi de la mise en œuvre d'Impact.générale et stratégique dans la mise en œuvre du projet **IMPACT**.

Rôle

Chaque groupe ou chantier imagine et suit la mise en œuvre du projet IMPACT ou des missions du syndicat dont il a la charge. A ce titre, il travaille dans le cadre d'une commande politique rappelée par le Président.

Ces groupes sont pleinement **investis d'un rôle de décideur dans le contour de leur mission** afin de gagner en réactivité et efficacité. Dès lors, ils réalisent des arbitrages, peuvent faire des propositions au Bureau ou à l'Assemblée générale.

Composition

Ils sont ouverts aux délégué.e.s, en restant, autant que possible, des instances de travail. Ils peuvent également s'ouvrir à tous acteurs pertinents pour aider et éclairer leurs réflexions et actions.



05

Dialogue de proximité



Être ambassadrice, ambassadeur Zero Waste

La force du syndicat se révèle dans la composition de son Assemblée générale : des délégué.e.s, conseiller.e.s intercommunaux et municipaux, qui maillent l'ensemble du territoire.

Dans le cadre des ateliers, les débats ont insisté sur **l'enjeu de s'emparer du rôle de délégué.e pour rythmer la mise en œuvre d'IMPACT.**

En effet, les différentes casquettes des délégué.e.s sont une force qui permettra de porter, de faire connaître, de faire adhérer, de rassurer et d'expliquer le projet aux élu.e.s locaux, aux habitant.e.s, aux associations, aux entreprises etc.

Être des ambassadrices, ambassadeurs Zero Waste actifs est un levier clé de la stratégie de mobilisation du territoire. Ces six premiers mois ont permis à chaque délégué.e de s'acculturer au monde des déchets, ses enjeux, les transformations à conduire, l'organisation du Smicval et le projet commun **IMPACT.**

Tout au long du mandat, des outils, des temps de réflexions, de formations seront proposés pour **donner les moyens à chacun.e d'être un.e véritable ambassadeur.ice sur le territoire.**



Dialogue et relation avec les intercommunalités et les communes

Un enjeu fort **d'IMPACT**, c'est le lien, le partenariat avec les intercommunalités et les communes. En effet, les transformations à venir ne pourront être portées seulement par le Smicval. **Il est essentiel de faire prendre la mesure aux élu.e.s locaux du contexte et de ce qu'il implique.**

L'intercommunalité, l'échelon stratégique

Resserrer les liens avec les intercommunalités apparaît incontournable. Il y a un véritable enjeu à intégrer du Zéro waste dans leurs projets de territoire.

Il ne s'agit pas, pour ces dernières, de mener une nouvelle politique publique, **mais d'insérer du Zero Waste dans leurs priorités et leur outils programmatiques.** Les délégué.e.s ont insisté sur l'importance de sortir d'une relation consumériste du Smicval, ou "sous pression", c'est à dire uniquement lorsqu'il y a des problèmes.

Un dialogue fluide et partagé doit se construire avec les intercommunalités. A ce titre, le plaidoyer sera un instrument décisif pour impulser cette dynamique et positionner les intercommunalités comme des partenaires clés.

La commune, l'échelon de l'action

Toucher les élu.e.s locaux (maires et conseiller.e.s municipaux) est un axe majeur de la mise en œuvre du projet **IMPACT.** Échelon de proximité, reconnu par les habitant.e.s, **la commune permettra de mener des actions sur mesure, innovantes, en lien avec leurs spécificités territoriales.**

Il s'agira de positionner le Smicval en facilitateur, en accompagnateur, et pas uniquement dans le faire. Ce déploiement, auprès des communes, demandera une méthodologie précise : proximité, régularité des rapports, accessibilité, mise à disposition d'ingénierie etc.



La stratégie de plaidoyer à l'échelle départementale, régionale et nationale

Le Smicval a toujours mené une action proactive à l'échelle départementale, régionale et nationale. Présenté aux partenaires, le projet **IMPACT**, permettra d'avoir ces institutions aux côtés du Smicval, de gagner en cohérence dans les politiques publiques et d'obtenir des financements.

En outre des rapports privilégiés avec les syndicats voisins sont à poursuivre notamment au regard du modèle de gestion des déchets à bout de souffle (principalement l'aspect économique) et des projets structurants en cours (SPL). **Des actions communes sont à coordonner pour renforcer la puissance publique et son autonomie.**

Enfin, au niveau national, le Smicval doit conserver son coup d'avance et se nourrir des débats en cours avec les ministères, les ONG, les associations nationales. Il est important pour le Smicval de trouver des alliés, tout en étant vigilant à ne pas se disperser. Le syndicat doit rester proactif pour alimenter le débat public, et influencer les orientations du législateur (député.e.s, sénateur.trice.s).





Pacte de confiance et de gouvernance : À RETENIR

Une raison d'être commune

"Engager des transitions locales sur le territoire du Smicval"

- Des femmes et des hommes en bonne santé, heureux, fiers de leur territoire
- Des modes de consommations plus sobres et soucieux de l'environnement
- Un meilleur accès aux services publics essentiels

Notre rôle d'élu.e.s

Porter un discours de transformation juste, cohérent, encourager les initiatives, redonner le pouvoir d'agir aux habitant.e.s
Ensemble, agir sur les causes et non plus sur les conséquences !

Un projet de territoire

IMPACT,
pour un territoire Zero Waste

- Un cap, réduire la quantité de déchets à la source.
- Une méthode, agir sur le changement de comportement individuel et collectif.

Trois leviers

Rendre positif le sujet des déchets

Replacer le citoyen au coeur du dispositif

Élaborer des partenariats avec les intercommunalités et les communes

Des principes de gouvernance clairs et partagés

Efficacité

Confiance et Solidarité

Responsabilité

Participation et transparence

Proximité

Des instances

La Commission Zero Waste

Le Bureau

L'Assemblée générale

IMPACT

Le Comité des Vices-président.e.s

Les groupes de travail et Chantiers Zero Waste

Pour assurer le dialogue interne, travailler et décider collectivement en intégrant la société civile



Un renouvellement du dialogue de proximité avec les acteurs du territoire

Le rôle de délégué.e du Smicval, véritable ambassadeur.rice du Zero Waste sur le territoire

Les intercommunalités, des partenaires stratégiques

Les communes, des partenaires pour mener des actions concrètes

Une stratégie de plaidoyer Zero Waste avec nos partenaires à l'échelle départementale, régionale et nationale

Coordonnées destinées aux élus du territoire

alecoutedesmaires@smicval.fr

05 57 74 44 46

www.smicval.fr



